

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 033-243301249-20250710-2025_07_09-DE



Séance ordinaire du 10 juillet 2025

L'an 2025, le 10 juillet à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Pascal COURTAZELLES, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUCK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU

EXCUSES :

Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Frédéric DUPIC
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE,
Madame Nanou LAURENTJOYE ayant donné pouvoir à Hubert LAPORTE
Monsieur Philippe GARRIGUE ayant donné procuration à Pierre DURAND
Madame Sylvie AYAYI
Madame Sylvie BRISSON
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Céline BAGOLLE

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

D. 2025-06-09 : *Demande de Subvention Comité Saint-Vincent et 2RE*

Considérant les subventions accordées depuis plusieurs années au comité Saint Vincent et 2RE

Considérant les objectifs de ces associations qui sont de réunir les vignerons dans un but de solidarité et de convivialité pour la première, d'accompagner les entreprises et créateur d'entreprise sur le Territoire pour la seconde.

Considérant la réunion du bureau communautaire du 15 mai 2025

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Octroyer une subvention au comité Saint-Vincent pour un montant de 3 200 € pour l'année 2025.
- Octroyer une subvention à 2RE pour un montant de 5 000 € pour l'année 2025.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

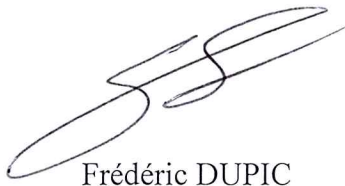
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Octroyer une subvention au comité Saint-Vincent pour un montant de 3 200 € pour l'année 2025.
- Octroyer une subvention à 2RE pour un montant de 5 000 € pour l'année 2025.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Loubès, le 10 juillet 2025

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Céline BAGOLLE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr